

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	52 (2005)
Heft:	2
Rubrik:	Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

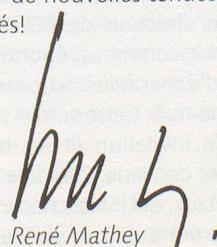
Edito romand

Soyons pragmatiques...

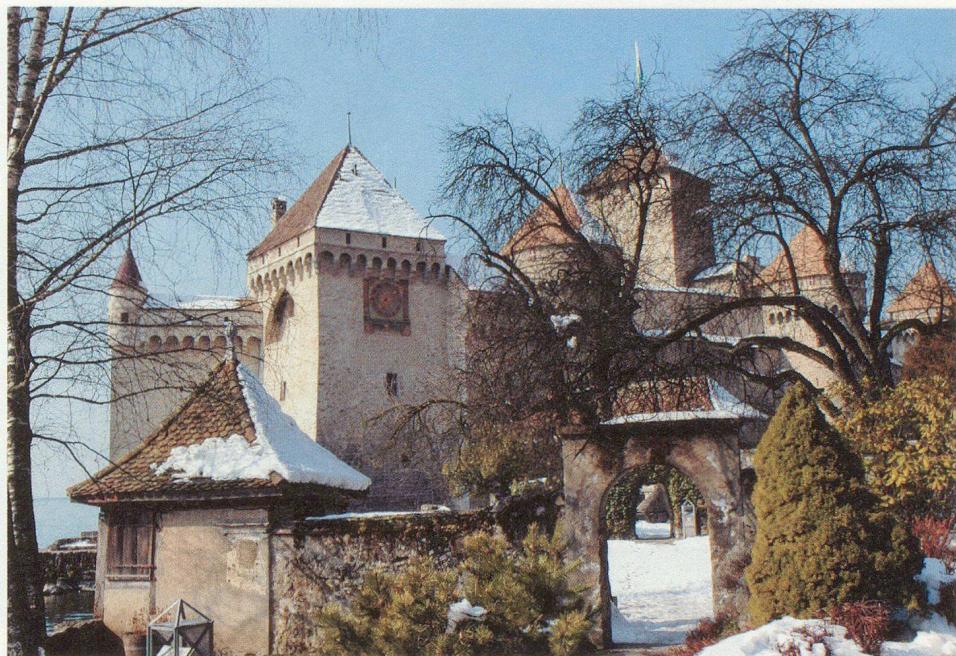
Dans quelques semaines, le sous-signé se rendra au Sénégal pour participer activement à un séminaire sur l'information en temps de crise, au nom et pour le compte de l'Organisation internationale de la protection civile. Ce sera aussi l'occasion de vivre, en direct, la remise de quelques centaines de «tenues bleues» à la PCI sénégalaise. Précisons que c'est grâce à la générosité de la ville de Lausanne que la protection civile de cette région se verra enfin dotée d'un uniforme, elle qui intervient à longueur d'année avec des moyens dérisoires, comme beaucoup d'autres pays défavorisés.

Toutes proportions gardées, il y a un paradoxe dans cette mission. A l'inverse de ce qui se passe dans notre pays, il semble que l'instruction prenne de l'importance à l'échelle planétaire. Il faut dire qu'il y a de plus en plus de catastrophes partout, sauf dans notre pays. On ne saura jamais si les dieux ont quelque chose à voir avec cette situation de «bien-être» quasi permanent ou alors si cela est dû à la clairvoyance de nos politiciens qui taillent des croupières dans les budgets de la Défense nationale jugés toujours trop généreux par rapport à la situation. Actuellement, ce sont les militaires qui représentent une cible privilégiée. Dans ce cas, n'oublions pourtant pas que ce sont aussi des partenaires et qu'à ce titre l'affaiblissement d'un maillon de la chaîne est préjudiciable à l'ensemble du concept de protection de la population.

Au niveau de la protection civile, les composants dans le domaine des économies sont plus subtils. En effet, les moyens sont plus que largement dépendants de ceux des cantons et des communes. Donc, la tentation est grande de minimiser les dangers potentiels que l'on a tendance d'ailleurs à qualifier d'hypothétiques. Le réveil pourrait (encore une hypothèse!) être brutal et désagréable. Mais bon, soyons pragmatiques. D'ici quelques années, on pourra peut-être recevoir de nouvelles tenues de pays développés!



René Mathey



Le château de Chillon.

ORPC RIVIERA, AU RAPPORT!

Dans un cadre prestigieux: le château de Chillon

C'est dans la salle de justice du château de Chillon que l'ORPC Riviera a choisi de rendre public son rapport d'activité, sous la conduite de son patron le major P.-A. Masson, avec la complicité active des autorités de Veytaux et de Robert Herren, directeur de la fondation du Château. Après la présentation du rapport, il appartenait à Eric Lehmann, commandant de la Police cantonale vaudoise, de présenter sa «vision» de la sécurité par la coopération.

RENÉ MATHEY

Tout d'abord, Chillon c'est notre Cervin à nous Vaudois. Qui n'a pas eu l'occasion de le visiter à l'occasion d'une course d'école! De frissonner dans ses cachots et prisons humides à souhait, de tenter de compter les pas du plus célèbre de ses prisonniers: Bonivard. De rêver aussi dans les murs de cette forteresse hors du temps, perdue entre ciel et eau.

Sans entrer dans les détails, on dira que l'origine du château se perd dans la nuit des temps. Si la première mention textuelle remonte à 1150, nous savons que le site du rocher de Chillon, sur lequel le château est construit, a été habité de très vieille date. Sa situation de véritable verrou fermant le passage obligé sur cet axe nord-sud, et si étroit entre le lac et la montagne, l'explique parfaitement. Ainsi la présence d'un poste romain est vraisemblable (monnaies et débris romains trouvés sur le rocher de Chillon, lors

des fouilles de 1896). Et si nous ne savons rien d'un hypothétique château primitif au haut Moyen Age, les constructions les plus anciennes dans les parties basses actuelles remontent pour le moins au 11^e siècle ...

Les 13^e et 14^e siècles sont véritablement l'âge d'or de Chillon qui est à cette époque la résidence d'été préférée des puissants comtes de Savoie. Sur son îlot rocheux, tourné à la fois vers la route d'Italie qu'il garde et contrôle, et vers le lac et sa mère patrie savoyarde, Chillon est alors une des pièces maîtresses dans le jeu subtil de ses seigneurs. C'est de cette glorieuse période que date essentiellement le château avec ses cours intérieures, les magasins et les prisons, ses splendides grandes salles, la camera domini, la chapelle St-Georges, toute son organisation architecturale militaire et de cour.

On ne peut pas non plus ne pas évoquer la période d'occupation bernoise du Pays de Vaud, de 1536 à 1798, qui a laissé des traces évidentes dans la décoration surtout, et dans l'entretien du château. Dès l'indépendance vaudoise, en 1798, le château de Chillon est propriété de l'Etat de Vaud. Au siècle du romantisme, le 19^e, le château de Chillon est rendu célèbre par d'innombrables récits d'écrivains tels que Jean-Jacques Rousseau, Shelley, Victor Hugo, Alexandre Dumas, et surtout Byron. Ce dernier, s'étant épris d'un épisode historique lié à l'emprisonnement de Bonivard au 16^e siècle, compose l'illustre poème «Le Prisonnier de Chillon» dont la réputation s'étend au monde entier.